

Confinement – les dernières infos – 30/10/2020

Un confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire jusqu'au 1^{er} décembre prochain. L'activité de nos clubs s'en trouve directement impactée, avec notamment l'annulation de fait de toutes les activités de nos structures pour les adultes mais aussi pour nos écoles de vélo.

Cette interdiction est définie par le décret du 29 octobre 2020.

Sont autorisés, avec l'attestation dérogatoire dans les termes suivants :

« les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie».

Seule l'activité sportive dans le cadre des activités scolaires et périscolaires est autorisée.

Nous vous informerons régulièrement de toutes les évolutions à venir.

Soyez assurés que mettrons tout en œuvre pour vous accompagner, dans cette période particulièrement difficile. La Fédération continuera de déployer l'ensemble de ses services, de manière adaptée à la période que nous traversons.